

# Les femmes et la prêtrise

Joseph Fielding Smith (1876-1972) :

Les bénédictions de la prêtrise ne se limitent pas aux hommes. Ces bénédictions sont aussi déversées sur toutes les femmes fidèles de l'Église.

Dieu offre à ses filles tous les dons spirituels et toutes les bénédictions que ses fils peuvent obtenir. (*Improvement Era*, juin 1970, p. 66)

Le Collège des douze apôtres :

Pères, avec l'aide, les conseils et l'encouragement de votre épouse pour l'éternité, vous présidez votre foyer. Cela ne signifie pas que vous êtes plus digne ou mieux qualifié, mais c'est une question de loi et d'appel. (*Frères, considérez vos voies*, brochure, 1973)

Gordon B. Hinckley :

C'est le Seigneur qui a décidé que les hommes de son Église doivent détenir la prêtrise. (*L'Étoile*, janvier 1997, p. 80)

M. Russell Ballard :

Dans la perspective éternelle, le pouvoir de procréation et le pouvoir de la prêtrise sont tous les deux détenus par un mari et sa femme. (*Le Liahona*, mai 2013, p. 19)

Dallin H. Oaks :

La Première Présidence et le conseil de la Première Présidence et du Collège des Douze, qui président l'Église, ont reçu le pouvoir de prendre beaucoup de décisions qui affectent les règles et les modalités de l'Église, dans des domaines tels que l'emplacement des bâtiments de l'Église et l'âge requis pour le service missionnaire. Mais bien que ces autorités présidentes détiennent et exercent toutes les clés de la prêtrise actuellement déléguées à l'homme dans cette dispensation, elles ne sont pas libres de modifier le processus décrété par Dieu qui veut que seuls les hommes détiennent les offices de la prêtrise.

Nous n'avons pas l'habitude de dire des femmes qu'elles ont l'autorité de la prêtrise dans leurs appels dans l'Église, mais quelle autre autorité est-ce que cela peut être ? Quand une femme, jeune ou âgée, est mise à part comme missionnaire à plein temps, elle reçoit de l'autorité de la prêtrise pour accomplir une fonction de la prêtrise. Il en va de

même quand une femme est mise à part comme officier ou instructrice dans une organisation de l'Église sous la direction d'une personne qui détient les clés de la prêtrise. Quiconque agit dans un office ou un appel reçu d'une personne qui détient les clés de la prêtrise exerce l'autorité de la prêtrise dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le Seigneur a décidé que seuls les hommes seraient ordonnés aux offices de la prêtrise. (*Le Liahona*, mai 2014, p. 50-52)

M. Russell Ballard :

Pourquoi sont-ce les hommes et non les femmes qui sont ordonnés aux offices de la prêtrise ? Gordon B. Hinckley (1910-2008) a expliqué que c'est le Seigneur et non l'homme qui a décidé que les hommes de son Église doivent détenir la prêtrise (*voir L'Étoile*, janvier 1997, p. 80). Le Seigneur n'a pas révélé pourquoi il a organisé son Église de cette façon.

Cette question, comme beaucoup d'autres, nous renvoie à notre foi. Croyons-nous que c'est l'Église du Seigneur ? Croyons-nous qu'il l'a organisée selon ses desseins et sa sagesse ? Croyons-nous que sa sagesse est bien plus grande que la nôtre ? Croyons-nous qu'il a organisé son Église de telle manière qu'elle soit la plus grande bénédiction possible pour tous ses enfants, aussi bien ses fils que ses filles ?

Certaines personnes sont dans la confusion et ne parviennent pas à réfléchir clairement quand elles comparent les tâches des hommes à celles des femmes, et inversement.

Quand les hommes et les femmes vont au temple, ils sont dotés de la même puissance, qui est le pouvoir de la prêtrise. L'autorité de la prêtrise est dirigée par les clés de la prêtrise et ces clés ne sont détenues que par des hommes dignes. Mais l'accès au pouvoir et aux bénédictions de la prêtrise est ouvert à tous les enfants de Dieu.

Toutes les personnes qui entrent dans la maison du Seigneur officient dans les ordonnances de la prêtrise.

Ne passez pas du temps à essayer de remanier ou d'adapter le plan de Dieu. Nous n'avons pas de temps pour cela. Il est vain d'essayer de trouver comment organiser différemment l'Église du Seigneur. Le Seigneur est à la tête de son Église et nous suivons tous ses directives. (*Le Liahona*, septembre 2014, p. 35-36)